

**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
20 Rue Vignon – 75009 PARIS**

**Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement : L'inter-UCR avec la FGR  
a été reçue par Laurence Rossignol le 4 septembre 2014**

L'inter-UCR avait demandé cette audience à la secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie pour obtenir des précisions concernant la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Ci-dessous l'essentiel des réponses aux questions que nous avons posées.

**Calendrier** : A partir du mardi 9 septembre pour 3 ou 4 jours à l'Assemblée Nationale, à l'automne au Sénat. Mise en œuvre souhaitée mi 2015. Les amendements retenus par la commission des affaires sociales seront rediscutés au parlement.

**CASA** (contribution additionnelle solidarité autonomie) : Dès la mise en application de la loi, la totalité de la CASA lui sera affectée. En attendant elle fait l'objet d'arbitrages et les décisions seront prises dans le cadre du PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale). La secrétaire d'État dit connaître les revendications syndicales et la mobilisation des retraités sur cette question.

**Haut conseil de l'âge** : Il existe un Haut conseil de la famille et le secteur de la petite enfance réclame une structure similaire. Laurence Rossignol préconise la mise en place d'un « Haut conseil de la famille et des âges de la vie » avec 3 sections (enfance, famille, âge) qui ne s'ignorent pas et se rencontrent dans une séance plénière annuelle. La composition des sections serait celle des conseils actuels (pour la section âge maintien de la structure prévue dans le projet de loi). Elle veut une approche du vieillissement qui ne soit pas limitée au médico-social pour un projet de société. Ce HCFAV correspond aux compétences de son secrétariat d'État actuel mais la pérennité en serait assurée par son rattachement au premier ministre.

La composition de la section Age sera fixée par décret et comprendra « associations, organismes, syndicats représentant les retraités et personnes âgées ». Elle commencera à préparer les décrets après le premier vote à l'assemblée nationale et au sénat et se dit prête à nous revoir alors.

Elle assure que des moyens seront trouvés pour le fonctionnement.

Il n'y aura pas de déclinaison départementale du HCFAV.

**CODERPA/CDCA** (conseil départemental citoyenneté autonomie) : Elle se déclare plutôt pour le maintien des CODERPA. Ce qui était prévu dans le projet de loi initial pour la gouvernance locale sera réintroduit et la question du rapprochement personnes âgées/personnes handicapées sera traitée par les parlementaires.

Rien n'est fixé pour l'instant pour un lien HCFAV-section Age/CODERPA ; cela pourrait être fait par décret.

**Conférence des financeurs de la prévention** : Elle n'est pas opposée à la possibilité d'y faire rentrer des représentants des retraités mais y voit le risque d'inégalités territoriales ; elle n'a pas de position arrêtée sur qui (directeurs ou administrateurs ?) représentera les organismes tels que la sécurité sociale.

**CNRPA** : Elle découvre suite à diverses interventions qu'il y a déjà eu 2 prolongations de mandat, que le mandat actuel se termine le 30 septembre et que des organisations ont déjà proposé de nouveaux candidats pour remplacer leurs représentants ; qu'il y a de nombreux dysfonctionnements. Elle ne peut pas donner de réponse immédiate et va étudier la question : nouvelle prolongation de 9 mois, renouvellement partiel, nomination sur les sièges vacants ?

**EHPAD** : Elle confirme l'abandon du 2<sup>ème</sup> volet faute de financement ; il faudrait trouver 1,5 milliards pour diminuer le reste à charge hors hébergement. Elle essaye d'avoir une idée précise des besoins et des problèmes (déséquilibre public/privé, places vacantes, prix du foncier, peur d'y entrer, sorties faute de ressources ....). Elle met en place un groupe de travail sur la tarification, ouvert aux organisations syndicales et cherche ce qui est réalisable sans financement

Des sujets comme l'habitat intermédiaire ou la composition du prix de journée n'ont pas eu de réponse faute de temps.